

Séance du 18 février 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 février 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr GRENET, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet -Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suarès, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Gouffrant ; M. Saussié à M. Soroste ; M. Causse à M. Pommiez ; Mme Chevrel à M. Lozano.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : CULTURE et PATRIMOINE – Bibliothèque-médiathèque municipale – Demandes de subventions pour la valorisation des fonds documentaires basques

Monsieur Arandia présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la valorisation des collections patrimoniales de la bibliothèque-médiathèque municipale, et plus particulièrement des collections faisant référence au Pays basque (livres en langue basque, cartes de l'Adour, photographies de maisons du Labourd, par exemple), la ville a été sollicitée afin de positionner la médiathèque comme pilote du projet figurant au Contrat territorial Pays Basque 2020 signé en septembre 2008.

Le rôle de la médiathèque de Bayonne doit consister à coordonner l'inventaire, l'indexation, le catalogage, la numérisation et la valorisation des fonds concernés, conservés dans ses murs et au Musée basque et de l'histoire de Bayonne, ainsi que ceux des bibliothèques, services d'archives et centres de documentation de ce territoire, en partenariat avec les responsables de ces établissements.

Outre l'alimentation des catalogues en ligne de ces structures, le projet comporte une mise à disposition des données rassemblées dans les grands catalogues partagés : en région (Banque numérique du savoir en Aquitaine), au niveau national (Catalogue collectif National - Bibliothèque Nationale de France), et européen (Europeana).

Le projet, réalisé sur deux ans et demi, d'avril 2010 à septembre 2012, atteint un coût global de 155 000 €, comprenant des charges de personnel, d'achats de matériel et des prestations.

Les partenaires ayant signé le Contrat territorial Pays Basque se sont engagés à participer à hauteur de 107 500 €, selon la répartition suivante :

- Etat : 36 250 €,
- région Aquitaine : 36 250 €,
- département des Pyrénées-Atlantiques : 35 000 €

Le solde à la charge de la Ville se monte à 47 500 €, soit :

- 22 550 € en 2010 (12 550 € pour un emploi à durée déterminée et 10 000 € pour l'achat de matériel informatique),
- 13 700 € en 2011 (4 700 € au titre de la valorisation partielle d'un emploi permanent existant et 9 000 € de prestations de numérisation de documents),
- 11 250 € en 2012 (10 250 € au titre de la valorisation partielle d'un emploi permanent et 1 000 € de maintenance informatique).

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat/DRAC Aquitaine, de la région Aquitaine et du département des Pyrénées-Atlantiques les subventions correspondantes à la conduite du projet, étant entendu que l'opération ne débutera qu'à réception de la confirmation de leur engagement financier.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.